

Procès-verbal de la séance publique tenue le 30 septembre 2015 à 19 h à l'École Notre-Dame de l'Assomption située au 53, rue Nationale à Parent.

Étaient présents : Madame Sylvie Lachapelle, présidente
Messieurs : Pierre Audette, membre
Mario Lefebvre, membre
Laval Michaud, membre

Était absent : Monsieur Michel St-Hilaire, membre

Invités : Messieurs : Normand Beaudoin, maire
Marco Lethiecq, directeur général
Mesdames : Christine Gervais, directrice des finances et trésorière
Estelle Paulhus, directrice, Service du loisir et de la culture
Messieurs : Jean-Sébastien Poirier, greffier
Justin Proulx, directeur, Service aménagement,
développement du territoire et urbanisme
Marc Fillion, surintendant, Service des travaux publics
Patrice Bergeron, directeur, Service de développement
économique et forestier La Tuque (SDÉF)

Madame Andrée Morency agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le maire monsieur Normand Beaudoin souhaite la bienvenue à toute la population et présente tous les intervenants présents à la rencontre. Par la suite, la présidente madame Sylvie Lachapelle ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue au maire, monsieur Normand Beaudoin, aux officiers municipaux invités, aux membres du conseil de quartier ainsi qu'aux vingt-trois (23) contribuables présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En conséquence, il est :

Proposé par monsieur Mario Lefebvre

Appuyé par monsieur Laval Michaud

Et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 26 mai 2015
- 4) Hydro-Québec / Démantèlement du barrage sur la rivière Bazin
- 5) Présentation budgétaire du secteur Parent :
 - Revenus – Dépenses pour le district 1 – Parent
 - Revenus – Dépenses pour le secteur Parent
 - Revenus pour le secteur Clova
 - Immobilisations depuis 2004 pour le district 1 - Parent
- 6) Présentation du Service de développement économique et forestier La Tuque

- 7) Présentation du plan d'action et des priorités du secteur Parent (bâtiments vétustes, nuisances, roulottes et Tempo, projet de collecte et traitement des eaux usées à Parent, pavage, présence de drogues)
- 8) Divers
- 9) Période de questions
- 10) Levée de la réunion

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MAI 2015

En conséquence, il est :

Proposé par monsieur Laval Michaud

Appuyé par monsieur Pierre Audette

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance publique du 26 mai 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. HYDRO-QUÉBEC / DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE SUR LA RIVIÈRE BAZIN

Les intervenants suivants de la compagnie Hydro-Québec sont présents pour faire la présentation du projet de démantèlement de l'aménagement de Parent :

- Élisabeth Gladu, conseillère – Relations avec le milieu Mauricie et Centre-du-Québec, Direction – Affaires régionales et collectivités
- Martin Lizotte, chef – Barrages et ouvrages de génie civil Beauharnois Gatineau
- Christian Dobre, chef – Maintenance Beauharnois Gatineau

Mme Élisabeth Gladu informe qu'au mois de mai Hydro-Québec a informé Mme Sylvie Lachapelle que la firme Quécom faisait une étude environnementale en vue du démantèlement du barrage sur la rivière Bazin.

Voici un résumé du projet présenté par messieurs Lizotte et Dobre qui par la suite vont répondre aux questions.

Construit en 1956 sur un socle rocheux, il fut cédé à Hydro-Québec le 1^{er} septembre 1965 en même temps que le réseau de distribution et de transport d'énergie de la municipalité. Dès 1966, la centrale a été désaffectée et l'ouvrage n'a jamais été exploité par eux.

Nous avons des obligations légales selon la *Loi sur la sécurité des barrages* (LSB) entrée en vigueur en 2002 après les événements du Saguenay en 1996 et de la Commission Nicolet. La Loi définit les normes minimales de sécurité et implique l'évaluation périodique de la sûreté des barrages. Les objectifs sont d'accroître la sécurité des barrages et protéger les personnes et les biens.

Caractéristiques de l'aménagement :

- Barrage et déversoir : 125 m longueur et 15,6 m hauteur
- Centrale : prise eau à 13,8 m long avec 2 groupes verticaux

Voici l'état de l'aménagement :

- Le bâtiment de la centrale est détérioré, venue d'eau très importante.
- Érosion importante du déversoir et de la passe à débris;
- Dégradation des surfaces de béton parement aval du barrage;
- Poutrelles de bois de la prise d'eau sont détériorées;
- Dans un état dégradé avec des infiltrations d'eau significatives;
- Enjeux reliés au respect des critères de stabilité de la prise d'eau.

Donc, le démantèlement s'avère la solution technique la plus appropriée à moyen et long terme. Il souligne que la mission de base d'Hydro-Québec est de produire, transporter et distribuer l'énergie électrique et cet

aménagement ne répond pas à notre mission de base ainsi qu'aux critères liés à la justification de son transfert à l'état. Le démantèlement permettra d'éliminer les enjeux de la sûreté des barrages et les obligations d'Hydro-Québec relativement à la *Loi sur la sécurité des barrages* ainsi que remettre la rivière dans son état naturel.

Étapes	Échéancier
Études hydraulique et environnementale	En cours
Planification des travaux et mesures d'atténuation, s'il y a lieu	2016
Réalisation des travaux	2017

Il termine en soulignant qu'il est possible de communiquer avec eux pour obtenir des réponses aux questions sur les travaux selon l'avancement. Cela leur permet de garder un lien privilégié avec les représentants officiels des communautés.

Voici les coordonnées :

- Courriel : projets.mauricie-centreduquebec@hydro.qc.ca
- Tél. sans frais : 1 866 388-1978

Questions et commentaires :

Q : M. Stéphane Émond demande s'il y aura des retombées économiques et si les gens du secteur pourront y être engagés.

R : Mme Gladu lui répond qu'actuellement il ignore qui fera l'appel d'offres.

Q : M. Stéphane Émond demande si les travailleurs qui ont été formés pour le travail avec de la machinerie lourde seront priorisés.

R : Mme Gladu lui répond par le même commentaire que précédemment. Par contre, tous les utilisateurs et les propriétaires de chalets, de baux de villégiatures seront contactés et informés de la date du début des travaux.

M. Martin Lizotte informe qu'une demande d'aménagement a été faite par des dirigeants de la Ville de La Tuque afin de garder des traces du passé. Cette demande a été acceptée de la part des gens d'Hydro-Québec.

Q : M. Jean Dupont souligne qu'Hydro-Québec n'a pas procédé à des travaux d'entretien, et ce, depuis 49 ans et il aurait pu servir à alimenter l'usine. Seulement 8 km au lieu de 60 km à parcourir pour desservir le village et l'usine. Donc, moins de dépenses. Également, un écosystème s'est créé, il me semble que cela doit être pris en considération.

R : M. Lizotte précise qu'il ne sera pas remis en fonction. Mme Gladu ajoute qu'actuellement il y a des coûts qui se rattachent pour le laisser ainsi. Deux techniciens par année et un ingénieur tous les cinq ans, c'est pourquoi Hydro-Québec veut se départir de ses obligations légales. Ce serait un cadeau de grec que de le laisser à quelqu'un d'autre.

Q : M. Gino Civitares est d'avis que cela n'a aucun sens de ramener une si belle rivière à une petite rigole.

Q : M. Stéphane Émond demande s'ils nous aideraient à défrayer les coûts pour une contre-expertise. Vous avec la vôtre, mais nous tenons à avoir la nôtre pour savoir de quoi il retourne.

R : Mme Gladu souligne que les données sont tout à fait crédibles. Ce n'est pas toujours ce que l'on désire entendre et l'on n'est pas toujours content de ce que l'on lit ou ce qui est dit.

5. PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR PARENT

Le d.g. M. Marco Lethiecq fait la présentation suivante :

- Revenus – Dépenses pour le district 1 – Parent
- Revenus – Dépenses pour le secteur Parent
- Revenus pour le secteur Clova
- Immobilisations depuis 2004 pour le district 1 – Parent

Le d.g. précise que celle-ci est la même qui avait été présentée à la rencontre du mois de mai dernier à Clova. Toutefois, il tenait à réexpliquer ce qui en était des revenus et dépenses pour le secteur de Parent.

Questions et commentaires :

Q : Un citoyen demande pourquoi le secteur Parent est déficitaire.

R : M. Lethiecq mentionne que la valeur des chalets est moindre que celle des chalets avoisinants les secteurs près de La Tuque. Tous les chalets du village et ses environs représentent 10 % de la richesse foncière de Ville de La Tuque.

Q : M. Stéphane Émond demande si le gouvernement remet des subventions aux municipalités pour les loisirs.

R : M. Lethiecq lui répond qu'il n'existe pas d'aide financière pour les loisirs.

Q : M. Stéphane Émond mentionne que la Ville bénéficie d'un retour sur la taxe sur l'essence et qu'on ne la voit nulle part dans la présentation.

R : M. Lethiecq lui répond qu'en effet nous ne l'apercevons pas dans la présentation. Cependant, nous sommes à envisager de prendre une partie de ce montant pour le projet des égouts. Tant qu'il n'y a pas de travaux, on ne peut l'appliquer dans les revenus, donc pas de dépenses pas de revenus.

Le maire, M. Beaudoin demande s'il y a d'autres questions et souligne que c'est important de les formuler, car souvent il y a des rumeurs que Ville de La Tuque prend votre argent et ne vous donne rien en retour, ce n'est pas tout à fait le cas.

Q : M. Stéphane Émond demande que représente le montant de 115 916 \$ pour la rémunération du personnel et bénéfice marginaux.

R : M. Lethiecq mentionne que ce montant ne représente pas seulement le salaire du personnel, mais que la contribution de l'employeur y est ajoutée. Elle comprend l'assurance emploi, la RRQ, le fonds de pension et toutes les autres déductions.

Q : M. Stéphane Émond mentionne qu'il réside au 62, Base Radar que l'immeuble rattaché à sa bâtisse, 63, Base Radar est inhabité depuis au moins quinze ans et croit qu'aucune taxe n'a été payée depuis longtemps. Il a offert à la Ville d'acquérir cet immeuble pour payer les taxes. C'est de la perte d'argent et il lui semble qu'après un certain temps de non-paiement les immeubles sont vendus pour taxes.

R : M. Poirier précise qu'il y a des lois qui régissent la perception des taxes. Nous ne pouvons nous faire justice nous même. Dans certains cas, il peut y avoir une succession, une curatelle, tant et aussi longtemps que les transferts ne sont pas effectués, nous ne pouvons rien y faire.

Q : M. Jean Dupont se questionne au sujet de l'achat du garage municipal en 2004.

R : M. Lethiecq mentionne qu'il a vérifié le compte de taxes par rapport à la soumission et c'est réellement le prix qui a été payé à l'époque. Je ne peux cependant pas vous dire si la somme a été prise dans le surplus à ce moment, car je n'y étais pas, mais ce que je peux vous dire maintenant c'est que la Ville a investi 1,3 M\$ dans ce garage.

Q : M. Stéphane Émond souligne que la Ville a investi dans les parcs à La Tuque, il est d'avis à ce qui nous servait plus aurait pu être transféré à Parent pour nos jeunes.

R : Mme Estelle Paulhus mentionne que les modules enlevés ont été ré usinés et que nous avons procédé à l'achat d'un module seulement.

Q : M. Stéphane Émond demande s'il serait possible d'avoir des activités ou des installations pour amuser nos jeunes dans le secteur.

R : Mme Estelle Paulhus mentionne qu'elle a rencontré le Comité des loisirs de Parent cet après-midi et des demandes ont été faites de leur part. Cependant, il faut y aller selon la logique, voir à qui et à combien d'enfants les demandes profiteront-elles. Il faut savoir qu'un module coûte approximativement entre 35 000 \$ et 40 000 \$. Il faut maximiser l'installation pour l'ensemble de la population.

6. PRÉSENTATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORESTIER LA TUQUE

Le directeur du Service de développement économique et forestier La Tuque (SDÉF La Tuque), M. Patrice Bergeron fait la présentation de ce nouveau service municipal créé suite à l'abolition du CLD du Haut St-Maurice car la Ville a repris les rôles du développement économique et forestier de l'agglomération. Également, la Ville a nommé les personnes suivantes qui se joignent au service, soit Mme Danielle Rémillard à titre de directrice développement et gestion des programmes et M. Yves Simard comme conseiller service aux entreprises. Ils vont continuer d'offrir les mêmes services qui étaient autrefois offerts par le CLD. Leurs créneaux sont les ressources naturelles, les communications, le développement du secteur minier, la biomasse ainsi que la deuxième et troisième transformation du secteur du bois, les projets touristiques, les communications à l'égard du cellulaire et internet. Vous pouvez consulter ces informations sur le site web de Ville de La Tuque

Questions et commentaires :

Q : M. Stéphane Émond demande si un jour il y aura un projet pour Parent et les environs. Vous parlez du territoire, mais c'est juste à La Tuque.

R : M Bergeron souligne que nous travaillons beaucoup à ce niveau. Il faut être conscient que ce n'est pas facile d'attirer ici les gens du domaine privé. Également, nous tentons avec le gouvernement d'étendre encore plus loin le réseau des cellulaires.

Q : M. Albert Sabourin se questionne à savoir si le gouvernement n'a pas sorti quelque chose à ce sujet. Il lui semble qu'il avait dit que du nord au sud de l'est à l'ouest tous auraient accès au cellulaire.

R : M Bergeron croit que c'est Canada en santé. Ce programme est ouvert aux compagnies en région. Pour l'instant, juste Rodgers a démontré de l'intérêt, et ce, pour la route 155. Le maire, M. Beaudoin ajoute que c'est un projet qu'il avait à cœur, et ce, depuis six ans. La compagnie de téléphone ou de cellulaire veut une certaine rentabilité pour investir. C'est sûr que pour l'instant il ne souhaite pas desservir Parent car il faut plus que des tours pour amener les téléphones cellulaires ici. Il faudrait que Télébec fasse son bout de chemin et ils ne sont pas intéressés. Il manque de la compétition.

Q : M Émond demande si les appels interurbains entre Parent et La Tuque ne devaient pas devenir gratuits.

R : Le maire M. Beaudoin souligne qu'il n'a jamais entendu parler de cela. M Lethiecq précise qu'entre Lac Edouard et La Tuque ces appels sont gratuits, mais pas à l'inverse. C'est la compagnie de téléphone qui selon la rentabilité du marché décide.

C : M Pierre Audette précise au maire qu'un mois lui a coûté 25 \$ pour mille minutes.

C : Mme Nancy Fontaine ajoute que cela ne fonctionne plus à présent.

Q : M. Albert Sabourin demande où s'en est rendu pour la biomasse.

R : M Bergeron souligne qu'on ne peut dévoiler notre stratégie, mais que ça bouge et pas juste pour Parent. C'est un travail à long terme. Le maire, M. Beaudoin ajoute que c'est un projet qui peut durer sept ans, mais nous continuons à bouger et voyager pour aller chercher des investisseurs. Il y a également un autre projet pour Parent, c'est une usine de bio raffinerie, mais au stade de projet seulement.

7. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ET DES PRIORITÉS DU SECTEUR PARENT (BÂTIMENT VÉTUSTES, NUISANCES, ROULOTTES ET TEMPO, PROJET DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES À PARENT, PAVAGE, PRÉSENCE DE DROGUES)

Le greffier M. Jean- Sébastien Poirier précise que le plan d'action et des priorités a été transmis par médiaposte à tous les résidents de Parent, Base Radar et Clova. Nous passons donc aux questions de l'assistance.

Questions et commentaires :

C : M Gino Civitares mentionne qu'il a bien hâte de voir ça et qu'il sera très impressionné de voir la première maison vétuste tombée.

R : M Poirier lui répond qu'ils vont être surpris et que cela peut bouger assez vite dans le processus.

Q : Mme Jeannine Talbot aimerait savoir ou s'adresser pour obtenir une subvention dans le but de réparer leurs bâtiments et demande s'il y a une possibilité de bénéficier d'une entente ou d'une extension pour les taxes non payées.

R : M Poirier lui répond qu'ils ne peuvent bénéficier de subvention à la Ville pour ce genre de travaux. Les réparations ou la démolition doivent être faites par le ou les propriétaires. Pour d'autres questions, si c'est personnel, on va se faire un plaisir de vous répondre à la fin de la rencontre

Q : M. Stéphane Émond demande jusqu'à combien d'années la Ville peut récupérer les arrérages de taxe.

R : Le délai de prescription est de trois ans.

Q : Mme Vivianne Guilbeault demande si le montant à payer pour l'obtention d'un permis pour abris d'hiver temporaire (tempo) est tous les ans ou pour la durée de vie du dit abri.

R : C'est en effet pour la durée de vie du dit tempo. M Justin Proulx ajoute qu'on doit cependant monter l'abri à l'automne et le démonter au printemps.

Q : Mme Nancy Fontaine demande si elle peut faire coucher de la visite dans une roulotte sur son terrain.

R : M Lethiecq indique que le règlement ne le permet pas. C'est une question d'eaux usées et également une question d'équité envers nos voisins. Mme Nancy Fontaine est d'avis que cela n'a aucun sens, c'est de l'abus de pouvoir de la part de la Ville. Le maire, M. Beaudoin souligne qu'il faut juger du gros bon sens. M. Lethiecq ajoute que notre liberté se termine ou l'autre commence. Le terrain nous appartient, mais il faut être conscient qu'il y a quelqu'un d'autre à côté. Vous avez l'avantage d'avoir la forêt à proximité donc beaucoup d'emplacement pour y installer votre roulotte.

Q : M. Stéphane Émond informe que l'an prochain, soit au printemps, il veut transformer son abri d'hiver temporaire (tempo) en une serre.

R : M Justin Proulx indique clairement, que se soit une serre, un abri quelconque un abri d'hiver temporaire demeure tel quel. Il se monte à l'automne et se démonte au printemps selon les dates à la réglementation municipale.

M Lethiecq souligne qu'en ce qui concerne le projet de collecte et traitement des eaux usées à Parent il faut recommencer les plans et devis, car le gouvernement a refusé que le 95% des coûts soit absorbé par eux donc, il faut recommencer l'étude du projet et c'est la Ville qui va en défrayer les coûts de 4 000 \$. Ce montant sera pris à même la taxe sur l'essence. Nous espérons qu'avec l'appui de la députée Mme Julie Boulet qui fait des pressions au ministère avoir une entente à 95%, mais ce n'est pas garanti. Nous travaillons pour que le projet puisse se concrétiser en 2017. Le maire M. Beaudoin ajoute que ce n'est pas évident avec toutes les coupures que le gouvernement fait en ce moment.

Q : M. Stéphane Émond est d'avis s'il n'était pas plus simple d'aider les gens à se faire un champ d'épuration au lieu d'investir dans des études qui n'avancent pas.

R : M Proulx précise que ce n'est pas toujours facile de travailler avec l'environnement.

Q : M. Albert Sabourin mentionne que le gouvernement exige des fosses septiques. Son couvercle est à refaire, la Ville va-t-elle le forcer à se conformer à la loi?

R : M Lethiecq souligne qu'il y a une certaine tolérance si une problématique survient, nous sommes en cours de processus. Cependant si vous n'avez pas le choix il faut vous conformer. Pour ceux qui ont à s'installer conforme il n'aura pas à payer les frais de connexion au réseau avant la fin de durée de leur installation, soit normalement quinze ans.

Q : Mme Martine Talbot demande si la Ville de La Tuque est propriétaire d'un champ de tir. Peut-on en avoir un, car cela fait trois semaines qu'ils vont en forêt et ça tire de partout.

R : M Lethiecq informe que la Ville n'est pas propriétaire d'un champ de tir, mais plutôt un organisme à but non lucratif, c'est très dispendieux d'en posséder un.

Q : Mme Martine Talbot demande quelles sont les limites interdisant l'usage des armes à feu.

R : M Poirier lui répond qu'il n'y a pas de limite, mais ce sont plutôt les gens qui sont négligents. Cependant s'il y a des abus c'est une infraction au Code criminel, il faut les dénoncer.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque qu'il n'y a plus de questions, la conseillère Mme Sylvie Lachapelle fait appel à la population au sujet du service des premiers répondants. Actuellement, il n'y a que trois premiers répondants, ce n'est pas suffisant les gens s'épuisent. D'ailleurs elle les remercie, car ils font un travail colossal. C'est un service essentiel et on a besoin de sang neuf, c'est un besoin urgent.

Q : M Stéphane Émond demande au maire s'il a fait la paix avec la conseillère, Mme Lachapelle.

R : Le maire, M. Beaudoin lui répond qu'ils ont réglé leurs différends. Nous ne sommes pas toujours du même avis, mais nous pouvons très bien travailler ensemble. Il demande aux gens d'assister aux assemblées de la Ville, car c'est important que les gens soient au courant de ce qui se passe dans le secteur.

Le maire M. Beaudoin et la conseillère, Mme Lachapelle remercient la population de s'être déplacée et leur souhaitent une bonne fin de soirée. Les intervenants sont disponibles pour répondre aux questions en privé des gens.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

En conséquence, il est :

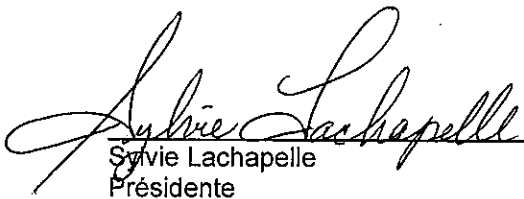
Proposé par monsieur Pierre Audette

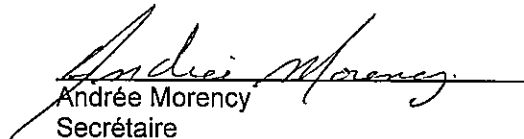
Appuyé par monsieur Laval Michaud

Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉ.


Sylvie Lachapelle
Présidente


Andrée Morency
Secrétaire